

DESCRIPTION D'AFFECTATION

Préambule:

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et jouent un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

Pays d'affectation : Kenya
Nom de l'organisme : Fonds international de développement agricole (FIDA)

Description générale

Catégorie de volontaire : Jeune volontaire international

Nombre de volontaires : 1

Lieu d'affectation : Nairobi

Durée : 12 mois

Date prévue de début d'affectation : 1^{er} octobre 2019

Conditions de vie :

- Il est possible, sur demande, de disposer d'un logement à proximité du lieu de travail.
- Bonnes conditions sanitaires sur le lieu de travail, produits de première nécessité facilement accessibles, eau potable, infrastructures médicales et sanitaires.
- Accès facile aux produits et services de base, ainsi qu'à des marchés.
- Services bancaires facilement accessibles.
- Établissements d'enseignement (primaire et secondaire) de qualité pour les enfants à charge, situés sur le lieu d'affectation ou à proximité.

Objectifs de développement durable : 1. Pas de pauvreté

Domaine d'intervention du VNU : Agriculture

Permis de conduire exigé : Non

Type d'affectation : Lieu d'affectation autorisé aux familles

Remarques concernant le type d'affectation : Les affectations de jeunes volontaires des Nations Unies sont toujours prévues sans leur famille.

Supervision, initiation, orientation et devoir de protection des Volontaires des Nations Unies.

Les Volontaires des Nations Unies devraient bénéficier du devoir de protection et de diligence de l'entité hôte égal à celui de tout son personnel. L'appui de l'entité hôte au Volontaire des Nations Unies inclut, mais n'est pas limité à :

- Des séances d'information préliminaires sur l'organisation et sur le contexte professionnel y compris la sécurité, les procédures d'urgence, les bonnes pratiques culturelles et l'orientation vers l'environnement local ;
 - Un appui administratif à l'arrivée, y compris l'ouverture de comptes bancaires, les demandes de permis de séjour et autres démarches officielles requises par le gouvernement hôte ou l'entité hôte ;
 - Une orientation, un mentorat et un encadrement adéquats par un superviseur, y compris la provision d'un plan de travail clair et d'une évaluation de performance ;
 - L'accès à l'espace de bureau, aux équipements de bureau, l'appui informatique et à tous les autres systèmes et outils requis pour atteindre les objectifs de l'affectation, y compris une adresse électronique de l'entité hôte ;
 - L'accès aux connaissances institutionnelles, ainsi qu'aux programmes de formation et d'apprentissage de l'entité hôte ;
- L'inclusion du volontaire dans le plan de sécurité ;
- La gestion de ses congés ;
 - Des indemnités journalières de subsistance pour les voyages officiels, le cas échéant ;

Tous les changements apportés à la description de l'affectation entre le recrutement effectif du Volontaire des Nations Unies et son arrivée sur son lieu d'affectation ou pendant l'affectation doivent être officialisés avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

Détails sur l'affectation

Intitulé du poste : Jeune volontaire des Nations Unies dans le domaine agricole

Formation

Niveau de qualification requis : Diplôme de master

Formation - Autres commentaires : Diplôme de l'enseignement supérieur en développement rural, agriculture, économie agricole, finances rurales, politiques de développement ou dans des disciplines connexes.

Expérience exigée : Nombre minimal d'années d'expérience : 6 mois

Remarques sur l'expérience : Un intérêt avéré pour le soutien aux projets agricoles et/ou une expérience avérée (deux ans minimum) dans ce domaine, auprès d'une institution financière internationale ou d'une agence de coopération au développement par exemple, constituerait un atout.

Domaines d'expertise :

Expertise	Obligatoire (oui/non)
Politiques en faveur de la jeunesse et élaboration de stratégies	Oui
Mise en place de partenariats	Atout

L'apprentissage et le développement constituent une part essentielle de la mission du jeune volontaire des Nations Unies et ont lieu avant, pendant et après son affectation sur le terrain. Dans l'idéal, les diverses occasions d'apprentissage et de développement personnel proposées au volontaire visent à renforcer ses aptitudes et compétences, à améliorer la qualité de l'expérience de volontariat et à maintenir une forte motivation.

Le volet apprentissage du programme des jeunes volontaires des Nations Unies inclut le développement :

- des aptitudes professionnelles, notamment les compétences spécifiques et la réflexion sur les aptitudes nécessaires à l'affectation, les aptitudes liées au travail, comme la gestion du temps, la résolution des problèmes, l'esprit d'équipe, ainsi que la préparation à l'après-affectation comme la préparation d'un CV, les aptitudes pour les entretiens d'embauche ou la recherche d'un emploi ;
- des aptitudes interpersonnelles, notamment les aptitudes de communication et d'écoute, la sensibilité multiculturelle et les compétences culturelles, ainsi que la gestion des conflits et du stress ;
- des aptitudes liées au volontariat, notamment les compétences de gestion d'équipe, le civisme, ainsi que l'engagement et une participation active.

Au-delà des opportunités d'apprentissage offertes par le programme VNU, l'organisation d'accueil favorisera le développement des compétences et des connaissances dans les domaines techniques pertinents pour l'affectation du jeune volontaire des Nations Unies. L'organisation d'accueil offrira au jeune volontaire des Nations Unies, à ses frais, les mêmes possibilités de participer aux cours et ateliers de formation que celles offertes à son personnel.

Compétences linguistiques :

Anglais obligatoire facultatif connaissance opérationnelle courant

Français obligatoire facultatif connaissance opérationnelle courant

Espagnol obligatoire facultatif connaissance opérationnelle courant

Compétences et valeurs :

- Responsabilité
- Adaptabilité et flexibilité
- Établissement de relations de confiance
- Souci du client
- Engagement et motivation
- Volonté de se former de façon continue
- Communication
- Créativité

- Autonomisation d'autres personnes
- Éthique et valeurs
- Intégrité
- Discernement et prise de décisions
- Partage des connaissances
- Compétences de gestion d'équipe
- Gestion de la performance
- Planification et organisation
- Professionnalisme
- Respect de la diversité
- Autonomie
- Intérêt pour la technologie
- Vision
- Capacité à travailler en équipe

Missions

Sous la supervision directe du Chef du Bureau de l'Afrique orientale et de l'océan Indien, le ou la jeune volontaire des Nations Unies sera chargé(e) des missions suivantes :

A. Aide à la mise en œuvre du programme de pays :

- rechercher et classer la documentation de base pouvant servir à la préparation de l'élaboration du projet au Kenya ;
- apporter un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'options stratégiques pour les pays (COSOP) en tant que de besoin ;
- en tant que point de contact pour les questions liées à la jeunesse au Kenya, suivre les actions de développement en faveur de la jeunesse et fournir des orientations stratégiques.

B. Gestion des connaissances :

- favoriser la formulation des enseignements tirés des activités de soutien à la conception et à la mise en œuvre afin de (i) promouvoir l'apprentissage local dans le pays, (ii) partager les connaissances entre programmes de pays et (iii) encourager le partage des connaissances entre les membres du personnel du FIDA ;
- réaliser un suivi étroit des actions, procédures et capacités publiques pertinentes et veiller à ce que le programme de pays du FIDA soit en adéquation ;
- identifier, en concertation avec les spécialistes de la gestion des connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés des agences de développement partenaires, afin de renforcer la capacité du FIDA à être un partenaire fiable et de confiance en matière d'échange d'informations actualisées et pertinentes avec ses correspondants dans les services publics compétents.

C. Soutien à l'élaboration des politiques :

- rédiger des programmes, des procès-verbaux et synthétiser des discussions et des conclusions afin d'aider à formuler de nouvelles recommandations d'action et/ou proposer des modifications des politiques publiques existantes ;

- initier le soutien du FIDA en matière d'élaboration de modes d'action, grâce à des visites de terrain, à des discussions sur site, à l'étude des politiques et à des recherches sur les innovations des modes d'action des projets soutenus par le FIDA.

D. Partenariats :

- maintenir, en concertation avec le responsable du programme de pays, des contacts et des échanges d'informations réguliers avec les interlocuteurs de l'administration du pays et avec les partenaires du développement dans le pays, afin d'améliorer l'adéquation du programme du FIDA avec les priorités gouvernementales et la dynamique de développement du secteur ; élargir les partenariats aux interlocuteurs locaux de la communauté multilatérale/bilatérale ainsi qu'aux organisations de la société civile engagées dans la réduction de la pauvreté rurale ;
- promouvoir les échanges d'informations relatives au programme, la coopération sur les projets et leur harmonisation.

E. Suivi :

- contribuer à la rédaction de rapports et de documents réguliers et périodiques afin que le siège dispose d'informations et de données exhaustives et pertinentes pour élaborer ses stratégies et ses modes d'action ;
- contribuer à la préparation des rapports annuels et semestriels du bureau de pays, comprenant notamment les enseignements tirés du soutien à la conception et à la mise en œuvre, ainsi qu'à la préparation de rapports ponctuels et d'informations et de documents spécifiques sur demande.

En outre, les volontaires des Nations Unies sont encouragés à :

- consolider leur connaissance et leur compréhension du concept de volontariat en consultant les publications du programme VNU ou tout document externe pertinent, et à participer activement aux activités organisées dans le cadre du programme VNU, telles que les Journées internationales des volontaires ;
- connaître les formes de volontariat traditionnelles et/ou locales existant dans le pays d'accueil, et s'en servir comme d'une base de travail ;
- engager une réflexion sur la nature et la qualité de l'action volontaire entreprise, y compris en participant aux groupes de réflexion en cours ;
- rédiger des articles ou des comptes rendus de leur expérience sur le terrain et les proposer au programme VNU pour ses publications/sites internet, lettres d'information, communiqués de presse, etc. ;
- aider à la mise en œuvre du Programme de parrainage pour les volontaires récemment recrutés ;
- promouvoir le volontariat en ligne auprès des communautés locales ou leur apporter des conseils en la matière ; encourager les individus et les organisations compétents à l'échelle locale à avoir recours au service de volontariat en ligne du programme VNU lorsqu'ils disposent des moyens techniques appropriés.

Résultats attendus :

- analyse technique et synthèse des informations et des données, ce qui comprend la gestion de la base de données et l'élaboration d'un socle d'informations utiles à la prise de décisions du FIDA et permettant d'assurer la qualité des modes d'action et des con-

- seils de mise en œuvre du programme prodigués aux autorités publiques ;
- mise en œuvre, intégration et attestation systématiques d'une approche tenant compte de l'âge, du sexe et de la diversité dans toutes les activités tout au long de l'affectation ;
- rédaction par le/la volontaire d'un rapport final sur la façon dont le volontariat lui a permis de contribuer à la paix et au développement pendant son affectation, en indiquant notamment le nombre de volontaires mobilisés, les activités réalisées et les compétences développées.

Détails sur l'organisme

Organisation d'accueil : Fonds international de développement agricole (FIDA)

Présentation de l'organisation et description du projet :

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution spécialisée des Nations Unies. Créé en 1977, il est l'une des principales institutions financières internationales. Depuis sa création, il se consacre exclusivement à la réduction de la pauvreté rurale, agissant avec les populations rurales pauvres dans les pays en développement pour éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition, accroître la productivité et les revenus de ces populations et améliorer leur qualité de vie. Le FIDA s'appuie beaucoup sur ses bureaux de pays pour améliorer son efficacité en matière de développement et sur le plan institutionnel. Le Bureau de l'Afrique orientale et de l'océan Indien, situé à Nairobi au Kenya, fait office de centre de services pour faciliter les projets régionaux ; il est compétent pour neuf pays (Burundi, Comores, Érythrée, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda et Seychelles).

Conditions de Service:

La durée de votre affectation est de 12 mois.

Le/la volontaire reçoit une indemnité de subsistance des Volontaires (VLA) par mois, versée à la fin de chaque mois pour couvrir le frais de logement, les charges locatives (eau, électricité, gaz), les frais de transport, les frais de communication et les autres besoins de base. La VLA se calcule en appliquant l'indice de l'ajustement de poste (PAM) au taux de base du VLA 1.305 \$EU. Le taux de base s'applique à l'ensemble des pays, tandis que le PAM est spécifique au lieu d'affectation/pays et varie en fonction du coût de la vie. Cette méthode permet de s'assurer que les Volontaires internationaux des Nations Unies ont un pouvoir d'achat comparable à tous les lieux d'affectation indépendamment des fluctuations du coût de la vie. Le PAM est établi par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) et est publié au début de chaque mois sur le site Web de la CFPI (<http://icsc.un.org>). Par exemple, si le PAM pour le mois en cours est de 54,6%, le VLA pour ce mois sera de $(1.305 \$EU \times 54,6/100) + 1.305 \$EU = 2,018 \$E.U.$

Quand les Volontaires des Nations Unies sont affectés dans des lieux d'affectation « sans famille » où les conditions de vie sont très difficiles et classées par la CFPI sous la Catégorie D ou E, ils reçoivent une prime mensuelle leur permettant de faire face aux dépenses additionnelles dues aux conditions de vie difficiles.

En outre, les Volontaires des Nations Unies reçoivent une indemnité d'installation (SIG) en début d'affectation (si le/la volontaire ne résidait pas dans le lieu d'affectation pendant au moins 6 mois avant la prise de fonction) et, également en cas de réaffectation à un autre lieu d'affectation.



Pendant leur affectation, les Volontaires des Nations Unies sont couverts pour une assurance médicale et une assurance-vie qui couvre également les situations d'invalidité permanente.

Ils/elles reçoivent le billet d'avion pour le voyage d'affectation. Ils/elles ont droit aux congés annuels et font partie intégrante du système de sécurité de l'ONU (y compris les remboursements des frais liés aux mesures de sécurité résidentielle). Ils/elles ont droit aux per diem pour les missions officielles aux taux établis par l'ONU. A la fin de l'affectation, un billet d'avion et une indemnité de réinstallation après service satisfaisant sont payés par le Programme VNU.

Le programme VNU enverra une copie des conditions de service, y compris le code de conduite, au candidat retenu pour de plus amples informations.

Le programme VNU est un programme qui promeut l'égalité des chances et encourage les candidatures de professionnels qualifiés. Le Programme VNU s'engage à assurer la diversité en termes de genre, de nationalités et de cultures.